

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

07 avril 2008

St Sauveur de Montagut

Étaient présents : ALLAIN Dominique, ARNAUD Nicolas, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUX Jeanine, BEYRON Jean-Louis, BLACHE Emilie, BROUSSE Gérard, CLAIR Denis, DESCOURS Cédric, DHORMES Nathalie, DURAND Elisabeth, GROS Stéphanie, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LOUIS Annie, MALET-TORRES Nathalie, MEJIAS Joseph, MOUNIER Jean-François, PIZETTE Jean-Claude, RENÉ Arlette, RIOUFOL Magaly, ROUCAUTE Rolland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VIALLE Marie-Françoise, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Pierre

Annie LOUIS ouvre la séance. Un tour de table est effectué pour que les nouveaux élus se présentent.

Annie LOUIS rappelle qu'une journée portes ouvertes de la crèche est organisée le 12 avril 2008 de 10h à 12h.

1. Election du (de la) Président(e)

Jean-Louis VIDIL, doyen de l'organe délibérant prend la parole pour procéder à l'élection du nouveau président.

Les candidats sont :

- Annie LOUIS, maire de St Maurice en Chalencon

Un vote à bulletin secret est réalisé.

Jean-Louis VIDIL procède ensuite au dépouillement :

- 27 voix pour Annie LOUIS
- 1 voix pour Dominique ALLAIN
- 1 bulletin blanc

Jean-Louis VIDIL déclare Annie LOUIS Présidente de la Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres.

Annie LOUIS remercie l'ensemble des délégués communautaires et rappelle que les actions de la Communauté de Communes sont le résultat d'un travail d'équipe et qu'il est primordial de continuer à travailler ensemble.

Jean-Daniel BALAYN excusé au début de l'ouverture de la séance arrive après l'élection de la Présidente.

2. Election du nombre de Vice-présidents

Annie LOUIS rappelle que le nombre de vice-présidents ne peut excéder 30% de l'organe délibérant et, qu'à ce titre, la Communauté de Communes peut élire maximum 9 Vice-présidents. Ainsi elle propose d'élire 9 vice-présidents.

→ Le Conseil valide à l'unanimité le nombre de 9 Vice-présidents

3. Election des Vice-présidents

Annie LOUIS présente la proposition faite par le bureau de l'ordre des vice-présidents, c'est-à-dire de nommer chaque maire Vice-Président. Concernant l'ordre des nominations, Roland ROUCAUTE s'investissant beaucoup au sein de la Communauté de Communes, il est proposé de le nommer 1^{er} Vice-Président. Les autres vice-présidents sont classés par ordre alphabétique.

Suite à cette proposition, Annie LOUIS demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette organisation.

Personne ne s'y opposant, Annie LOUIS procède au vote.

→ Le conseil élit à l'unanimité les vice-présidents suivants :

- 1^{er} Vice-président : Roland ROUCAUTE
- 2^{ème} Vice-président : Dominique ALLAIN
- 3^{ème} Vice-président : Yves BAZIN
- 4^{ème} Vice-président : Jean-Louis BEYRON
- 5^{ème} Vice-président : Denis CLAIR
- 6^{ème} Vice-président : Alain SALLIER
- 7^{ème} Vice-président : Laetitia SERRE
- 8^{ème} Vice-président : Gilbert VALETTE
- 9^{ème} Vice-président : Jean-Louis VIDIL

4. Election des membres du bureau

Annie LOUIS lit l'article 7 des statuts concernant la composition du bureau : « *Le Conseil Communautaire élit parmi ses membres un bureau formé d'un Président et de 9 délégués titulaires auxquels s'ajoutent dix délégués suppléants, appelés à participer au Bureau en cas d'empêchement de leur délégué titulaire.*

Le nombre de membres du bureau est égal au nombre de Communes composant la Communauté de Communes et aucune Commune ne peut y avoir plus d'un représentant (titulaire ou suppléant) »

Elle procède ensuite à l'élection des membres du bureau.

→ Le conseil élit à l'unanimité les membres du bureau suivants :

Titulaires	Suppléants
ALLAIN Dominique	BROSSE Gérard
BAZIN Yves	MALET-TORRES Nathalie
BEYRON Jean-Louis	BERTHIAUX Jeanine
CLAIR Denis	DHORMES Nathalie
LOUIS Annie	PIZETTE Jean-Claude
ROUCAUTE Roland	VIALLE Marie-Françoise
SALLIER Alain	DESCOURS Cédric
SERRE Laetitia	VIGNÉ Pierre
VALETTE Gilbert	MOUNIER Jean-François
VIDIL Jean-Louis	GROS Stéphanie

5. Vote des indemnités

Annie LOUIS rappelle qu'en ce début de mandat il est important de revoter les indemnités des élus. A ce jour, les indemnités sont faibles comme le montre le tableau suivant :

	Indemnités brutes actuelles	Montant maximum brut
Président	324,36€/mois soit 973,08€ par trimestre	1543,27€ par mois
Vice-Président	36,04€/mois soit 108,12€ par trimestre	617,31€ par mois

Pierre VIGNÉ rappelle que la Communauté de Communes est le résultat d'un travail collectif et qu'il devient de plus en plus lourd. Il propose de doubler les indemnités.

Roland ROUCAUTE rappelle que le budget voté est de 8000€, et qu'il n'est pas possible de faire une décision modificative pour passer à 16000€. Il propose d'augmenter cette ligne du budget de 4000€ à répartir en deux parts :

- 2000€ pour la Présidente
- 2000€ pour les vice-présidents

Les indemnités des élus sont basées sur l'indice 1015 en pourcentage. Avec cette proposition, la Présidente pourrait avoir une indemnité de 13,5% soit environ 500€ par mois. Les vice-présidents pourraient voir leurs indemnités augmenter de 16€ par mois.

Selon Annie LOUIS, l'augmentation proposée pour les vice-présidents est dérisoire. Jean-Louis BEYRON propose d'augmenter les indemnités comme présenté par Roland ROUCAUTE. Annie LOUIS propose de répartir différemment à savoir 1000€ pour elle-même et 3000€ à répartir entre les vice-présidents.

Olivier JUGE demande s'il est possible de différencier les indemnités des vice-présidents en prenant en compte la situation personnelle de chacun. Stéphanie FOURURE rappelle qu'il est tout à fait possible de différencier les indemnités de chacun tant qu'elles ne dépassent pas le seuil légal. Prendre en compte la situation de chacun reste très difficile à mettre en place.

Roland ROUCAUTE rappelle qu'il est possible de faire des frais de mission pour les déplacements en dehors du territoire qui ne sont pas systématiquement remboursés. Annie LOUIS explique que les gros trajets sont pris en charge par la Communauté de Communes (ex : Paris).

Après débat, la proposition faite est la suivante :

Présidente : 12% de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit actuellement 448,95€ par mois

Vice-président : 2% de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit actuellement 74,83€ par mois.

➔ Après débat, le Conseil délibère et décide à l'unanimité de voter les indemnités présentées ci-dessus.

6. Délégations de la présidente

Dans un souci de favoriser une bonne administration intercommunale et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à la Présidente les délégations suivantes :

- de procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire, de 50.000 euros
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de matériel pour une durée n'excédant pas douze ans
- de passer les contrats d'assurance
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- d'intenter au nom de la communauté les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense, lorsque ces actions concernent :
 - les décisions prises par elle par délégation du conseil communautaire,

- les décisions prises par elle pour l'exécution des délibérations du conseil communautaire,
- les décisions prises par elle en vertu de ses compétences propres en matière de gestion du personnel communautaire.

7. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre

Afin d'attribuer les marchés, une Commission d'Appel d'Offre doit être mise en place au sein de la Communauté de Communes. Annie LOUIS rappelle que la Commission d'Appel d'Offre comprend le président ou son représentant et trois membres du Conseil Communautaire ainsi que trois suppléants.

→ Le conseil élit à l'unanimité les membres suivants :

Présidente Commission d'Appel d'Offre : LOUIS Annie	
Titulaires	Suppléants
BEYRON Jean-Louis	BERTHIAUD Jeanine
ROUCAUTE Roland	VIDIL Jean-Louis
VALETTE Gilbert	CLAIR Denis

8. Elections des délégués aux différents syndicats

Annie LOUIS procède à l'élection des délégués aux différents syndicats. L'ensemble des délégués sont élus à l'unanimité par le Conseil comme suit :

Nom	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<u>Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV)</u>	ALLAIN Dominique	DURAND Elisabeth
	BEYRON Jean-Louis	JOURDAN Alain
	CLAIR Denis	VIALATTE Marie-Anne
	LOUIS Annie	CHAMBON Ghislaine
	MALET TORRES Nathalie	BAZIN Yves
	ROUCAUTE Roland	JUGE Olivier
	SALLIER Alain	DESCOURS Cédric
	SERRE Laetitia	VIGNE Pierre
	VALETTE Gilbert	LEMAITRE François
	VIDIL Jean-Louis	GROS Stéphanie
<u>SICTOM</u>	ALLAIN Dominique	
	ARNAUD Nicolas	
	AVENAS Pierre	
	CARBOTTE Paul	
	DEJOURS Paul	
	FAYARD Alain	
	FUSTIER Alain	
	LAVIS Robert	
	MEJIAS Joseph	
	MONDON Catherine	
	PALIX Max	
	PLUMECOCQ Jacques	
	ROUCAUTE Roland	
	VALETTE Jean-Paul	
	VIDAL Jean-Claude	
VIDIL Jean-Louis		

Syndicat d'Energie de l'Ardèche	VIDIL Jean-Louis	PICHERAL Didier
SITVOM	ALLAIN Dominique	PALIX Max
	VIDIL Jean-Louis	PLUMECOCQ Jacques
Syndicat des Inforoutes	PICHERAL Didier	DUMONT Laurent
	LECOUFLE Jean-Christophe	BORRAS Patrick
	RIBES Régis	HUG Mathieu
	MOUNIER Patrick	BREYER Mathieu
Syndicat de l'école de musique départementale	BAZIN Yves	
	ROUCAUTE Roland	
	THOMAS Annie	
	ROUSSELLE Véronique	
	BALAYN Jean-Daniel	
Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Mézayon	DHORMES Nathalie	VIALATTE Marie-Anne
	THIERS Fabrice	MARTEL Fabrice
Syndicat Intercommunal du Collège de Vernoux	POL Jacques	PRANEUF Didier
Site de proximité	PICHERAL Didier	

9. Election du régisseur et de son suppléant

Annie LOUIS présente les différentes régies intercommunales créées pour le bon fonctionnement de la Communauté de Communes :

Les régies de recettes :

- Crèche
- Portage de Repas
- Centre de Loisirs
- Spectacles

→ Pour l'ensemble de ces crèches, le Conseil élit à l'unanimité Roland ROUCAUTE en tant que titulaire et Delphine RIOU en tant que suppléante.

Une régie d'avances et de recettes pour le séjour jeunes.

→ Au vu du caractère spécifique de cette régie, le conseil élit à l'unanimité Thomas MERY régisseur titulaire et Roland ROUCAUTE régisseur suppléant.

10. Présentation de la Communauté de Communes

Annie LOUIS fait une brève présentation de la Communauté de Communes et des actions mises en place. (Cf note de présentation jointe). Elle précise qu'elle souhaiterait créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale et que l'opération Moulinon 2 rencontre un succès auprès des entreprises et que les bureaux proposés soient très vite tous occupés. Elle pose également la question du devenir de l'intercommunalité, va-t-on ou doit-on s'élargir ? Le préfet pousse en ce sens, il faudrait donc réfléchir avec nos voisins proches à cette possibilité.

Le débat est ensuite ouvert sur l'organisation des commissions. Il a été proposé en bureau d'avoir les commissions suivantes :

- Aménagement de l'espace/Urbanisme/Habitat (Dominique ALLAIN)
- Tourisme (Alain SALLIER)
- Vie associative et culturelle / Communication (Yves BAZIN)
- Vie sociale (Laetitia SERRE)
- Environnement (Jean-Louis VIDIL)

- Sports (Jean-Louis BEYRON)
- Développement Economique (Gilbert VALETTE)
- Finances (Roland ROUCAUTE)
- Agriculture / Activités économiques agricoles (Denis CLAIR)

Annie LOUIS souligne qu'il s'agit d'une proposition qui peut évoluer.

Yves BAZIN prend la parole en expliquant qu'il faut être scrupuleux sur la participation aux commissions car elles sont ouvertes à tous ; ce qui présente l'avantage de faire de la démocratie participative mais engendre, de ce fait un inconvénient : la démission des élus. Il existe un paradoxe sur le fonctionnement : c'est aux élus de prendre la décision en Conseil Communautaire sur des sujets qu'il connaît mal. C'est bel et bien le rôle du conseil d'être un filtre mais c'est parfois regrettable que des projets ne soient pas mis en place à cause du manque d'informations entre les Commissions et le Conseil.

Alain SALLIER rappelle que cela s'est produit en commission culture et petite enfance. Selon lui, les commissions doivent être un lieu où l'on prépare les décisions du Conseil Communautaire. Il est important de donner un mandat clair aux commissions. Si la commission fait des choix qui ont été réfléchis longuement, il est important que le Conseil suive ces choix. Il n'est pas possible de faire des choix à 30.

Stéphanie FOURURE souligne qu'il est donc important d'avoir un référent par Commune, afin que le lien soit fait entre commissions, communes et conseil communautaire.

Annie LOUIS rappelle que si le travail est correctement construit en amont par les commissions, les projets en seront d'autant plus impactant sur le territoire. C'est donc très important qu'il y ait un rapport sur le travail effectué par les commissions.

→ Après débat, le conseil valide à l'unanimité le nouveau fonctionnement des commissions.

**Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 6 mai 2008 à 20h30
à la salle des fêtes des Ollières**